Le forthac en bref

Créé par la volonté des partenaires sociaux par un accord national paritaire du 20 décembre 1994 et agréé par l'Etat, le Forthac est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) des branches :

- Chaussure
- Couture,
- Cuirs et peaux,
- Entretien textile,
- Habillement,
- Maroquinerie,
- Textile

A ce titre, il collecte et gère les contributions des entreprises pour la formation professionnelle continue et met en œuvre la politique définie paritairement par les branches pour accompagner les entreprises et les salariés dans leur évolution

Parce que la formation constitue un outil d'anticipation et d'adaptation au changement, le Forthac fait de la performance des entreprises et du développement des compétences et des qualifications des salariés son enjeu prioritaire.

Pour donner une valeur ajoutée à vos projets, plus de 70 collaborateurs répartis dans 11 délégations vous apportent au quotidien les informations, le service et les outils dont vous avez besoin :

- information sur les dispositifs de formation aux plans juridiques et financiers ;
- conseil et accompagnement pour évaluer vos besoins et définir les solutions adaptées ;
- montage, gestion et suivi des dossiers ;
- recherche de financements complémentaires pour optimiser vos investissements ;
- mise à disposition de données structurées sur l'évolution des métiers pour aider à la réflexion et à l'action ;
- outils méthodologiques d'anticipation, de valorisation et de développement des compétences.

Vos conseillers sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter

Le Forthac est il votre organisme collecteur ?